



Les Jeudis du pS-Eau, n°10

Organisé en partenariat avec l'ONEMA et Cap-Coopération

Eau et changement climatique

Quels impacts dans les pays du Sud et quelles pistes de solutions?

Avec:

- Jean-Luc Redaud, président du groupe « eau-climat », Partenariat Français pour l'Eau et membre de l'Académie de l'Eau
- Pierre-Frédéric Ténière-Buchot, président du programme Solidarité-Eau
- Sandrine Vaucelle, maître de conférences à l'Université de Bordeaux Montaigne

Animation : Christophe Le Jallé, directeur adjoint du pS-Eau

A Bordeaux, le 12 novembre 2015 Centre Social et Culturel Paul Bert

Synthèse

Ce dixième jeudi du pS-Eau 'Eau et Changement Climatique', a été organisé dans le cadre d'un partenariat entre le pS-Eau et Cap-Coopération, réseau régional multi-acteurs en charge des dynamiques d'échanges autour de la solidarité internationale et du développement en région Aquitaine.

Il s'est tenu le 12 novembre 2015 de 18H à 20H au centre social et culturel Paul Bert dans le centre ville de Bordeaux, il a réuni une vingtaine de participants (cf liste ci après).

Le thème Eau et Changement climatique a été retenu pour débattre et échanger avec les acteurs aquitains de coopération à la veille de la $21^{ième}$ Conférence des Parties de la Convention – cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est déroulée à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015 France.

L'eau et le Changement Climatique

Les différences peuvent être grandes selon les régions du monde et à l'échelle des différents bassins versants, mais la communauté scientifique internationale réunie au sein du GIEC est formelle : le réchauffement global de la planète impacte significativement le cycle de l'eau, provoquant des phénomènes de plus en plus extrêmes (inondations et sécheresses) notamment du fait de l'évolution de la pluviométrie et des phénomènes d'évaporation.

Trop d'eau ou pas assez d'eau donc, et ce sont les populations des pays en développement qui y sont les plus vulnérables du fait de leur exposition géographique et du manque de moyens pour anticiper et en atténuer les effets.

Quelles mesures peuvent être prises aujourd'hui pour atténuer les phénomènes mais surtout s'y adapter, au niveau international et à l'échelle des territoires du Sud, ceux des populations des pays les plus pauvres et les plus exposés ?

Exposé de M. Jean-Luc Redaud

Enjeux et défis du changement climatique pour le domaine de l'eau dans les pays en développement -

2070 – 2100 un horizon à prendre en compte dès aujourd'hui - la notion de prospective appliquée –

Les différents travaux du GIEC confirment l'évolution du climat et la hausse des températures moyennes d'au moins de 2°C d'ici la fin du siècle du fait de l'accumulation des rejets de CO2 dans l'atmosphère. Les divers scenarii prospectifs de rejets analysés indiquent qu'une réduction drastique des émissions mondiales à l'horizon 2050 de l'ordre de 40 à 70% devrait être engagée dès à présent pour limiter cette hausse en deçà de 2°c au-delà de 2100.

Il faut donc intégrer dans les stratégies actuelles des mesures qui permettent d'atténuer le phénomène du changement climatique dès à présent mais il est également nécessaire de s'adapter dès à présent aux évolutions du climat qui se font déjà ressentir et qui risquent de s'accentuer, c'est ce que l'on appelle la résilience. L'adaptation est une préoccupation forte des pays en développement, qui a pris une place de plus en plus importante dans les

négociations climatiques depuis les COP de Varsorvie et de Lima. L'augmentation des températures à plus de 2°C oblige le monde à s'adapter et dès à présent. Au-delà d'un réchauffement de 4°C de la planète par rapport à l'ère préindustrielle, ce vers quoi nous allons si aucune mesure suffisante n'est prise à temps, cela peut générer des situations de rupture pour la gestion de l'eau dans les pays les plus exposés aux aléas climatiques notamment ceux menacés par la hausse du niveau de la mer et par la récurrence des catastrophes climatiques dont ils ne peuvent se prémunir.

L'impact du climat sur le cycle de l'eau = un phénomène global, des conséquences localisées

La hausse des températures de l'atmosphère et des océans perturbe le cycle de l'eau et accentue les phénomènes climatiques extrêmes. Une récurrence accrue de vagues de chaleur plus intenses, de saisons sèches plus longues et de saisons des pluies courtes aux épisodes pluvieux intenses sont à craindre avec des impacts sur :

- l'accès à l'eau potable des populations et la productivité agricole notamment
- l'augmentation du risque d'inondation
- la dégradation de la qualité de l'eau par l'augmentation de la température de l'eau et les intrusions salines
- la hausse du niveau de la mer avec des risques de submersion et de salinisation des aquifères côtières qui dégradent la qualité de l'eau pour les différents usages
- la modification des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des cours d'eau.

Ces phénomènes qui se manifestent localement ont amené les acteurs de l'eau dès le Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012 à formuler des recommandations pour mieux prendre en compte les aléas climatiques dans la planification et la gestion de l'eau en insistant sur la nécessité de :

- renforcer la connaissance sur le climat et son impact au niveau local afin d'améliorer la planification et la gestion de l'eau dans une perspective de gestion intégrée des ressources eau
- introduire la résilience dans l'évaluation des actions sur l'eau. La résilience est définie par le GIEC comme étant « la capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un évènement ou une tendance ou une perturbation dangereuse, en répondant ou en se réorganisant de manière à maintenir la capacité d'adaptation, d'apprentissage, et de transformation.»
- prendre en compte les changements globaux, à savoir les dynamiques démographiques, la hausse des niveaux de vie et les besoins relatifs au développement économique (activités agricoles, industrielles etc.) qui exigent des quantités d'eau accrues et engendrent des rejets plus importants dans les milieux naturels.

Les quatre grands piliers de la COP 21

L'objectif de la COP 21 est de limiter le réchauffement global de la planète à 2°C par rapport à l'ère industrielle, voire 1,5 °C tel que le demande les pays les plus exposés. Il repose sur 4 piliers :

1. un **accord international** qui se veut contraignant <u>(consulter l'Accord de Paris adopté par les 195 pays le 12 décembre 2015)</u>

- 2. les **contributions prévues déterminées au niveau national** (CDNP ou INPC). Il s'agit pour chaque pays d'élaborer des plans d'actions nationaux détaillés pour réduire les émissions de gaz à effets de serre et favoriser l'adaptation. La contribution des pays s'inscrit dans une logique *bottom up*.
- 3. le **financement** : l'objectif des COP de Copenhague et de Paris est de mobiliser des financements pour le climat à hauteur de 100 milliards / an d'ici 2020.
- 4. l'agenda des **solutions** : c'est une innovation de la COP 21 qui vise à prôner l'adoption de mesures concrètes par l'exemplarité de certaines actions. Elles sont alimentées par tous les acteurs : collectivités, entreprises, Ong etc...
- ❖ Pour l'analyse de l'accord de Paris, adopté par les 195 pays le 12 décembre 2015, consultez l'analyse de la Coalition Eau et du Partenariat Français pour l'Eau
- ❖ Pour une analyse des contributions nationales concernant le secteur de l'eau, consulter la note du PFE et de la Coalition Eau

Les questions de M. Pierre-Frédéric Ténière-Buchot

Les populations pauvres du monde sont les plus exposées aux effets du climat, comment, au sein des négociations internationales, la vulnérabilité des pays pauvres est-elle considérée ? Qu'en est – il de la réalité des financements mobilisables pour le climat ?

M. Redaud a souligné qu'à l'issue de la dernière Assemblée générale des Nations-Unies en septembre 2015, 17 objectifs de développement durables (ODD) ont été adoptés pour définir des priorités d'action communes aux pays riches et aux pays pauvres, contrairement aux OMD qui ne visaient que les pays pauvres sur la période précédente à savoir 2000 - 2015.

Le climat est une problématique universelle. Quand une tonne de gaz carbonique est rejetée en Asie, aux Etats-Unis ou en Afrique tout le monde la partage, le climat concerne donc autant les riches que les pauvres à la différence d'autres problématiques. Il peut donc être un moteur universel pour le développement durable, néanmoins, il affecte davantage les pays déjà plus vulnérables et la pauvreté et l'accès à l'eau sont des problématiques particulières régionales, locales qu'il faut également résoudre.

Des difficultés importantes demeurent pour établir des catégories de pays dits 'vulnérables' notamment au sein du 'Groupe des 77' crée en 1967 dans le cadre de la CNUCED et dont les caractéristiques des 133 pays membres ont évoluées et sont variées : pays émergents , pays pétroliers, pays les moins avancés, pays insulaires etc...

La nature des montants à mobiliser reste quant à elle peu lisible : subvention, prêt, à taux bonifié ou non, aide liée, ou même simple requalification de l'aide au développement existante pour certains, de nombreuses questions restent en suspens.

❖ A ce sujet, consulter le communiqué de presse du Président de Coordination Sud suite à l'Accord de Paris http://www.coordinationsud.org/communique-de-presse/negociations-climat-accord-ne-prend-reellement-compte-interets-plus-yulnerables/

Gestion durable de l'eau : des échelles de gouvernance à articuler

Les problématiques entre les villes et leurs ressources en eau, entre les populations et l'accès à l'eau potable relèvent d'échelles à la fois locales et globales qu'il est nécessaire d'articuler. Situés sur des bassins versants, les territoires ont chacun leurs spécificités et sont face à des ressources en eau particulières. En amont ou en aval d'un grand fleuve d'Afrique par exemple, chaque ville va utiliser l'eau différemment en fonction de ses besoins et des usages : eau pour les usages domestiques, eau pour les besoins agricoles, eau pour l'industrie et la production d'énergie etc..L'accès à l'eau pour la boisson est fondamental pour satisfaire les besoins humains, il est donc nécessaire de hiérarchiser les usages.

L'accès à l'eau s'envisage donc localement en fonction des caractéristiques d'un territoire donné : population, activités socio-économiques, contexte biophysique. En outre le climat et son impact sur le grand cycle de l'eau sont des questions globales, planétaires.

L'accès à l'eau et l'assainissement dans le monde, des avancées majeures

L'Assemblée générale des Nations-unies, après un long travail préparatoire a voté à l'unanimité l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) le 27 septembre 2015 à New-York. Ils fixent pour les 15 prochaines années la feuille de route des priorités d'actions pour la communauté internationale. Les résultats des précédents objectifs, ceux des OMD adoptés en 2000 à Johannesburg, bien qu'insuffisants sont encourageants notamment pour l'accès à l'eau et l'assainissement qui ont progressé partout dans le monde excepté en Asie centrale et dans les zones de conflits. Notons également la reconnaissance, en 2010 par les Nations-Unies et le conseil des Droits de l'homme, du Droit à l'eau et à l'assainissement pour tous. L'assainissement reste le parent pauvre du secteur et la défécation à l'air libre, encore très largement répandue, est un problème majeur de santé publique. Un euro investi sur l'assainissement et ce sont 4 ou 5 euros économisés pour la santé publique et pour l'environnement. Les ODD vont plus loin que les OMD en adoptant un objectif dédié, l'ODD 6 qui aborde le cycle de l'eau sous toutes ces facettes : accès universel à l'eau potable et à des services d'assainissement, utilisation rationnelle de l'eau, gestion intégrée des ressources en eau, lutte contre les pollutions et protection des écosystèmes.

Les objectifs politiques globaux sont donc affirmés, la mise en œuvre opérationnelle sur le terrain relève quant à elle des acteurs locaux, des distributeurs d'eau et des citoyens qui doivent se mobiliser.

Atténuation et adaptation au changement climatique : savoir penser la transition

L'évolution du climat et le réchauffement de la planète sont des processus en marche que personne ne conteste sur le plan scientifique. Ce qui est davantage interrogé c'est la place qu'on lui donne sur le plan politique et international. Le climat est –il la question principale de l'environnement, n'occulte t-il pas d'autres problématique tout aussi cruciale comme la dégradation des sols ou la biodiversité ?

Par ailleurs, l'accord entre les états du monde ne peut que difficilement être contraignant d'un point de vue juridique car il n'y a pas de sanctions réellement applicables sans créer un effet pervers de repoussoir à l'instar du protocole de Kyoto que les Etats-Unis avaient refusé de ratifier et dont certains Etats sont sortis sans aucune conséquence financière ou juridique. Ce

sont davantage les mécanismes de suivi qui contraignent les Etats à respecter leurs engagements vis-à-vis de la communauté internationale que des sanctions à cause desquelles qu'ils refuseraient de s'engager dans un accord global.

C'est en termes de transition qu'il faut penser le court et le moyen terme pour le développement des territoires, et prendre en compte la pauvreté, celle des pays en développement mais aussi celle des pays développés. Le changement climatique touche les plus vulnérables. Les perturbations liées au réchauffement de la planète sur le cycle de l'eau induisent des phénomènes plus extrêmes : épisodes pluvieux intenses et inondations plus fréquents, cyclones plus violents, canicules plus longues et plus intenses.

Les risques sont accrus pour les populations vulnérables : personnes âgées, démunies, femmes etc.

Pour aboutir à une logique de transition solide face à l'évolution climatique il est nécessaire de produire et développer plus de connaissances autour du climat, des ses impacts et des solutions qui lui sont liées.

Le Collectif Roosevelt a publié aux Editions de l'Atelier, *Stop au dérèglement climatique*, qui permet de comprendre assez aisément les enjeux du changement climatique pour nos sociétés et propose des solutions à mettre en œuvre au niveau individuel, local, national et international. Plus d'infos sur Les Editions de l'Atelier

Les questions de Pierre-Frédéric Ténière-Buchot

M. Tenière-Buchot a souligné l'importance de la reconnaissance du Droit à l'eau et à l'assainissement comme un Droit de l'homme par les Nations-Unies en 2010 qui met en exergue l'urgence d'agir pour le secteur. Néanmoins la portée juridique de la résolution reste faible si elle ne se traduit pas en droit positif. Elle reste un conseil, une recommandation, à l'instar des accords et traités internationaux qui ne sont pas ratifiés.

M. Ténière-Buchot interroge le temps et le vocabulaire du développement des 15 années dédiées à la lutte contre la pauvreté à travers les OMD d'une part et les 21 Conférences des parties (COP) qui se sont réunies pour le suivi de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques d'autre part. Les OMD laissent la place aux ODD, l'environnement au climat : n'est –ce – pas simplement un changement sémantique ? Ne faut il pas au-delà de la gestion intégrée des ressources en eau, une gestion intégrée du développement qui implique davantage les citoyens ? Enfin, quelle est l'échelle appropriée pour lutter plus efficacement contre la pauvreté et la difficulté de l'accès à l'eau ?

Réponses de Sandrine Vaucelle:

Les échelles d'analyse sont multiples et l'action multiforme. Elles relèvent de la gouvernance. Le développement et la gestion intégrée des problématiques qu'il recouvre, doit nécessairement réunir autour de la table des acteurs complémentaires.

Les accords internationaux fixent des orientations, offrent un cadre de référence mais ne peuvent être véritablement contraignants car ils ne gagneraient pas l'unanimité.

Les problématiques climatiques sont globales et les solutions locales car dépendantes des caractéristiques d'un territoire donné.

Avec le développement durable, la mise en place des Agendas 21, les plans climats territoriaux, les tableaux de bord et les indicateurs s'affinent et se précisent davantage. Nous avançon donc à chaque fois un peu plus que les périodes précédentes.

Réponse de Jean-Luc Redaud :

Les solutions résultent d'un dialogue entre le global et le local. <u>La plate-forme officielle NAZCA</u>, innovation de la COP 21, recense les initiatives concrètes d'actions d'atténuation avec comme critère essentiel d'appréciation la contribution carbone. Néanmoins, ces outils restent assez inadaptés pour les actions de protection immédiatement nécessaires pour se protéger des risques d'inondation ou de sécheresses pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) a recensé des solutions d'adaptation pour le secteur de l'eau :

- Adaptations au changement climatique dans le domaine de l'eau : typologie et recommandations pour l'action, PFE, 2015
- Eau et climat, Agir pour l'avenir, PFE, 2015

Plus que le caractère contraignant, il est important de s'attacher à mettre en exergue le principe de la preuve par l'exemple en étant attentif aux mécanismes de suivi des engagements des acteurs et en soutenant la promotion et la transparence des dispositifs de vérification accessibles aux opinions publiques, car comment contraindre autrement les EU ou la Chine?

Intervention de Christophe Le Jallé

Les différents COP sont l'occasion de communiquer, cette fois-ci en 2015, en France et peuvent ainsi influer sur les modes de vie à des niveaux plus individuels, indépendamment des grands accords.

Il est par ailleurs important d'être prudent dans la communication sur l'atteinte de l'OMD Eau. Il faut en effet rappeler que l'OMD Eau visait à réduire de moitié les populations qui n'avaient pas accès à l'eau potable entre 2000 et 2015. Pour mesurer la progression de l'accès, la question posée était : quel est votre mode d'accès principal ? Mais il n'était pas question de savoir si ce mode d'accès est fonctionnel, continu, si il y a des temps d'attente et une distance à parcourir pour le puisage de l'eau. L'ODD Eau est aujourd'hui beaucoup plus ambitieux, il vise l'accès universel, en continu et à domicile. Il interroge la qualité de l'eau et du service. Ainsi certaines villes ayant un taux d'accès à l'eau de 100% par rapport aux indicateurs des OMD vont passer à 25% ...! D'importants efforts pour contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde sont donc encore absolument nécessaires.

Quelques réactions des participants :

- « Les hommes n'ont pas d'armes contre les cycles climatiques interglaciaires mais ils en ont pour lutter contre l'accélération du dérèglement de ces cycles naturel »
- « Les besoins induits par le développement économique, la hausse du niveau de vie et la production agricole intensive exercent une pression accrue sur les ressources en eau qui se raréfient »
- « Le dérèglement du climat appauvrit davantage des populations déjà pauvres »

Liste des participants

Prénom et Nom	Nom de l'organisme
Colin MACDONALD	Association Dynam'eau
Samsoudine Faharidine	Amicale de Madagascar
Max SCHVOERER	Réseau européen "Sciences et patrimoine"
Awa CORSIEZ	AIDBFIC
M-Christine GIORDANI	Association le Choix-solidarité
Hassane YOUNSA	Université Bordeaux Montaigne
Datherine André	IATU
Dominique prost	CREAQ
Lalouès	Mécanique sans Frontieres
Céline Ollagnier	Association "Sciences et Patrimoine PACT"
Max Schvoerer	Association "Sciences et Patrimoine PACT"
Michel Bastida	Adjoint au Maire de la Ville de Martignas sur Jalle
Anne Marie-Trémolet	Présidente d'association Des briques pour l'Avenir
Kalidou Niang	Association ADEC
Jean-Louis Janin	Académie de l'Eau
Jean-Pierre Guigni	Nord Santé Niger
Alban Mille	Conseils 2000
Maxime Guesquière	Président Association Dynam'Eau
Sylvette Milin	pS-Eau
Gaël Clabecq	Cap Coopération

